

# Rapport social : richesse et pauvreté: la Suisse et ses contrastes

Autor(en): **Ribi, Rolf**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **35 (2008)**

Heft 6

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912293>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Richesse et pauvreté: la Suisse et ses contrastes

La Suisse, un pays riche? Certes, mais tous n'en profitent pas: revenus et richesses sont inégalement répartis. Qui sont les pauvres et de quelles aides disposent-ils? Qui sont les riches et les super riches? Quid de la classe moyenne, la part la plus importante de la population? Rapport social sur les pauvres et les riches dans la Confédération. Par Rolf Ribl

Le prophète Ézéchiel eut des paroles dures à l'égard des dirigeants d'Israël: «Écoutez ce que Dieu, le Seigneur, vous dit: vous êtes les bergers de mon peuple, mais plutôt que de veiller sur vos troupeaux, vous ne pensez qu'à vous. Vous devez expier ce péché!» Le prophète Isaïe qualifia quant à lui de «bande de voleurs» la couche la plus aisée de la population, avide de «gains» (autrement dit d'impôts). Le prophète Amos pour sa part dénonça le fait que «les riches possèdent de superbes maisons dans lesquelles ils entassent des richesses».

La colère des prophètes de l'Ancien Testament résonne aujourd'hui dans la voix du peuple suisse. Nos concitoyens mais aussi les médias dénoncent le fossé qui se creuse de plus en plus entre les pauvres et les riches. «Aujourd'hui, la Suisse se caractérise par une profonde inégalité, que dénonce une majorité de la population», explique le socio-économiste Hanspeter Stamm.

«Le fossé entre riches et pauvres s'est creusé», déclare Jürg Kruppenacher, responsable durant 17 ans de Caritas Suisse, première

organisation caritative du pays. Aujourd'hui, la majorité de la population dispose de moins de revenus qu'au début des années 90. En matière de patrimoine, la Suisse compte «parmi les pays à la répartition la plus inégale, comparable à celle d'une république bananière». La classe moyenne risque de s'appauvrir? «C'est déjà une réalité que nous vivons chaque jour au sein de Caritas.»

«La répartition des richesses en Suisse a pris les traits d'un régime féodal, à proprement parler», explique Hans Kissling, responsable pendant 14 ans, jusqu'en 2006, de

l'Office des statistiques du canton de Zurich. Malgré toutes les mesures sociales et fiscales déployées, «les richesses se concentrent entre les mains d'un petit nombre». Dans son livre, «Reichtum ohne Leistung» [«Richesse sans contribution»], il évoque une «Suisse de plus en plus féodale» et attire l'attention du lecteur sur les héritages de grands patrimoines «qui ne génèrent aucune contribution propre».

### Les revenus des foyers

Les revenus des foyers suisses sont très iné-

galement répartis: les foyers les plus pauvres, soit 10% de la population, doivent vivre avec un revenu annuel moyen de 25 000 francs (chiffres pour 2005). Les foyers les plus riches, soit 10% également de la population, disposent quant à eux du décuple. Et 2% des foyers suisses disposent d'un revenu moyen de plus de 420 000 francs. Si l'on tient compte des impôts et des contributions sociales, la différence entre pauvres et riches ne s'estompe pratiquement pas.

Pour le scientifique Hanspeter Stamm, la disparité des revenus s'est plutôt stabilisée au cours de ces 20 à 30 dernières années. Depuis 1999, les différences de revenu ne se seraient «que légèrement accrues». C'est également l'avis de Serge Gaillard, responsable de la direction du travail au Secrétariat d'État à l'économie: «Malgré de longues périodes de difficultés économiques, la répartition des revenus est restée relativement constante en Suisse au cours de ces 20 dernières années.»

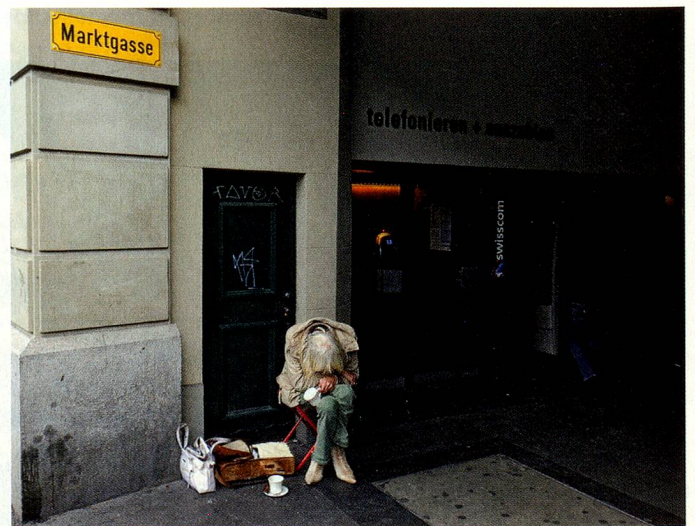
On l'a compris: en termes de répartition des revenus, les chiffres ne font pas état de changements majeurs pour ces 20 dernières années. Mais cette réalité se perçoit différemment au sein de la population: on ne considère pas les pauvres de la même manière que les riches. Pas moins de 380 000 personnes âgées de 20 à 59 ans étaient pauvres en 2006, soit 9,1% de la population (selon l'Office fédéral de la statistique). Ces dernières années, bon nombre de salariés n'ont pas eu, ou très peu, d'augmentations de leur salaire réel, lesquelles ont été essentiellement englouties par la hausse des primes d'assurance-maladie. Sans parler des salaires élevés des managers et des bonus versés à quelques gros salaires.

*«Un riche et un pauvre se considèrent. Le pauvre dit, livide: si je n'étais pas pauvre, tu ne serais pas riche.»*

(BERTOLT BRECHT, «ALFABET», 1934)



Fête de Noël pour les personnes nécessiteuses à Lausanne.



Mendiant à la rue de la Marktgasse à Berne.

### Les richesses des foyers

En Suisse, le contraste en matière de répartition des richesses est encore plus saisissant. Le sociologue Hanspeter Stamm parle d'une «répartition extrêmement inégale des richesses», qui se situe dans la «moyenne supérieure à l'échelle internationale». Quelques chiffres: 30% environ des personnes imposables ne possèdent pas de patrimoine et une part presque équivalente dispose d'un patrimoine n'excédant pas 50 000 francs. Deux tiers de la population ne détiennent que 5,6% de toutes les richesses, quand 3,7% de la population paient plus d'un million de francs d'impôts. Ces millionnaires détiennent à eux seuls la moitié de l'ensemble de la fortune privée.

Concernant la répartition des revenus et des richesses, le canton de Zurich se situe dans la moyenne de tous les cantons. Hans Kissling, ancien responsable de l'Office des statistiques, nous livre les chiffres suivants pour le plus grand canton suisse: trois contribuables riches possèdent un patrimoine égal à la moitié de tous les autres foyers imposables. En outre, 10 contribuables fortunés jouissent d'un patrimoine équivalent à deux tiers du reste de la population. «Des proportions qui, en réalité, sont dignes des temps féodaux.»

En Suisse, les «disparités sont considérables en matière de revenu et très élevées en termes de patrimoine», selon Hanspeter Stamm. Si cette «disparité est relativement stable» dans le temps concernant les revenus, nous ne disposons pas de chiffres fiables sur l'évolution du patrimoine. Par ailleurs, le patrimoine des foyers fortunés évolue en fonction des fluctuations boursières.

### Être pauvre dans un pays riche

«La Suisse compte plus d'un million de pauvres. Un enfant sur six vit en dessous du seuil de pauvreté, mais aussi un adulte sur huit et une personne âgée sur six.» Ces chiffres, publiés en 2003 par Caritas dans le «Manuel sur la pauvreté en Suisse», ont jeté un pavé dans la mare. Autant de pauvreté dans un pays aussi riche? «La question de la pauvreté n'a jamais été véritablement prise en considération par les hommes politiques», explique l'ancien responsable de Caritas, Jürg Krummenacher. Aujourd'hui pourtant, «plus personne ne conteste l'existence de la pauvreté en Suisse».

La pauvreté en Suisse n'étant pas chiffrée officiellement, les auteurs du manuel, Christin Kehrlé et Carlo Knöpfel, se basent sur des données disponibles sur la pauvreté des enfants, de la population active et des personnes âgées. Ils estiment ainsi que la Suisse compterait 250 000 enfants pauvres, 604 000 personnes actives vivant au-dessous du seuil de pauvreté et près de 200 000 pauvres à l'âge de la retraite. Plus de 14% de la population ne peuvent subvenir seuls à leurs besoins vitaux et doivent recourir à l'aide sociale. Et malgré cette aide de l'Etat, près d'un demi-million de personnes – soit 6,4% – vivent dans la pauvreté dans un pays pourtant riche.

Quelle est la définition officielle du seuil de pauvreté? Elle se base sur les indicateurs de pauvreté retenus par la Conférence suisse des institutions d'action sociale. Les personnes doivent pouvoir mener une existence digne et socialement intégrée. Pour les personnes seules, le seuil de pauvreté est fixé à un revenu mensuel de 2200 francs, qui passe

à 3800 francs pour les familles monoparentales avec deux enfants à charge, et à 4650 francs pour les couples avec quatre enfants. Ces montants incluent le loyer, les primes de base d'assurance-maladie, les besoins de base pour l'alimentation, les vêtements, la santé, l'énergie, le nettoyage, les frais de déplacement ainsi que 100 francs par membre du foyer.

*La politique suisse en matière de pauvreté repose sur différentes approches:*

■ Aide sociale: pas moins de 250 000 pauvres subviennent entièrement ou en partie à leurs besoins grâce à l'aide sociale de l'Etat, soit 3 à 4 milliards de francs chaque année versés afin de garantir les besoins existentiels. Près de la moitié des bénéficiaires sont des étrangers. Lorsqu'un service d'aide sociale fournit un travail à une personne, cette dernière est tenue de l'accepter, au risque de voir son aide diminuée. L'aide sociale incombe essentiellement aux cantons. Walter Schmid, président de la Conférence suisse des institutions d'action sociale, exige l'instauration d'un cadre fédéral garantissant l'existence des personnes ainsi qu'une «responsabilité politique claire pour l'aide sociale dans ce pays».

■ Prestations complémentaires: si les rentes de l'AVS ou de l'Assurance invalidité ne suffisent pas à couvrir les frais nécessaires à garantir le minimum vital, des prestations complémentaires sont versées par l'Etat. Ce droit à des prestations de ressources sous condition est inscrit dans la loi. Pourtant, seule la moitié des ayants droit fait valoir ce droit. «Les prestations complémentaires ont con-



La propriété de Michael Schumacher sur les bords du lac Léman.



Le château de Rhäzüns, résidence secondaire de la famille Blocher.

